



CP BORGGO

Où est passé le sursis?

BORGGO, le 10 Mars 2023

Au mois de février, lors d'une fouille, un téléphone avait été trouvé.

Un détenu avait reconnu que l'appareil lui appartenait et avait été **sanctionné de 8 jours de confinement avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve de 6 mois.**

Une sanction bien légère au vu des faits reprochés !

Pour preuve, seulement **une semaine après**, ce même pensionnaire est repris la main dans le sac en possession d'un **nouveau téléphone !**

Cela prouve bien que sans **peine exemplaire**, les détenus recommencent !!!

Et ce n'est pas la commission de discipline qui s'est tenue hier qui va changer les choses...

Contre toute attente, le sursis de sa première sanction a disparu !

Pire, ce détenu a écopé d'une « lourde » sanction **de 30 jours d'interdiction de cantiner**, la belle affaire !!!!

Cela a bien fait **rire** cet individu qui se sent « **intouchable** », il n'y a qu'à voir son comportement (voir dans les observations).

De plus, inutile de vous préciser qu'il pourra manger à sa faim puisque ce dernier est doublé en cellule !

L'**UFAP UNSa Justice** s'interroge sur le suivi des procédures disciplinaires au sein de notre établissement car la direction n'est même pas « **foutue** » d'appliquer le sursis d'une précédente condamnation !

Le Secrétaire Local
UFAP UNSa Justice